

FORÊT & RURALITÉ

Des synergies à explorer

Quelle place occupent les forêts et les forestiers dans les dynamiques rurales ? Quelles synergies existent ou faudrait-il développer avec le monde agricole et les acteurs des territoires ruraux ?

Les forestiers sont pleinement acteurs de la vie économique de la France rurale. Pourtant, ils souffrent parfois de leur image de solitaires, dans un monde à part, peu enclins à partager leur passion de la sylviculture. Une opinion trop hâtive à en juger par les nombreuses initiatives concertées entre les forestiers privés, les représentants du monde agricole, ou les collectivités rurales pour faire de la forêt un véritable moteur du développement du territoire.

Et sur le terrain, la frontière entre forêt et cultures n'est pas toujours si nette. Entre sylvopastoralisme, agroforesterie et productions agricoles sous couvert forestier, de nombreux exemples de mixité montrent la richesse et la diversité des usages dans les territoires ruraux.

Forêts, maillons de la ruralité

Malgré des régimes juridiques et administratifs nettement séparés entre forêt et agriculture, nombreux sont les propriétaires à double casquette disposant à la fois de parcelles forestières et agricoles, favorisant l'existence d'une culture rurale commune.



Paysage rural dans le Rhône. Philippe Gaudry © CNPF.

La frontière nette entre le Code rural et le Code forestier, qui contribue à faire de la forêt un « monde à part », n'est pas complètement hermétique. En France, encore plus qu'ailleurs, la propriété rurale repose sur une grande diversité de profils et de modes de gestion. « Beaucoup d'agriculteurs sont aussi propriétaires de petites parcelles forestières, et les agriculteurs siègent en nombre dans les instances forestières », rappelle Henri Biès-Péré, agriculteur et vice-président de la FNSEA¹.

Des réalités diverses

Les propriétaires forestiers concernés maintiennent généralement le fermage des terres agricoles. Les agriculteurs qui deviennent propriétaires de parcelles forestières les gèrent souvent comme des espaces agricoles secondaires. D'ailleurs, ces « forêts paysannes » servent plutôt de complément de revenu (bois de chauffage, piquets, petits fruits, champignons, ressource pastorale...) ou d'espaces de loisirs voire de biodiversité, et sont dispersées sur le territoire en occupant souvent de petites surfaces. Certains agriculteurs deviennent propriétaires forestiers pour des

raisons économiques : pour rentabiliser des parcelles agricoles abandonnées ou des friches. Chaque année, 80 000 hectares passent d'ailleurs de l'agriculture à la forêt, pour la plupart des terrains abandonnés par l'agriculture depuis plus de trente ans. « Les agriculteurs sont des profils qui peuvent se reconverter facilement en populiculture par exemple. Les techniques et entretiens sylvicoles sont proches de ceux du monde agricole. Ils sont également souvent déjà équipés en matériel. C'est important de sensibiliser les jeunes agriculteurs. L'agroforesterie peut d'ailleurs être un bon point d'entrée », témoigne un gestionnaire forestier.

Un élan commun à créer

Les relations entre agriculteurs et forestiers ne sont pas toujours faciles. Les conflits sur l'entretien des lisières forestières aux abords des champs sont fréquents. Pourtant, « les acteurs du monde rural ont tout à gagner à construire ensemble », précise Henri Biès-Péré.

¹. Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, syndicat majoritaire du monde agricole.

La FNSEA est d'ailleurs à l'initiative d'un manifeste, cosigné par un ensemble d'acteurs ruraux aussi divers que Fransylva, les syndicats hôteliers et buralistes, les Safer, et les organisations de chasse. « *Le Manifeste pour des ruralités vivantes constitue une mise en avant de la richesse de l'économie en milieu rural. Cela dépasse largement les réalités agricoles et concerne les forestiers, les artisans, le tertiaire...* » rappelle-t-il. « *Les territoires ruraux sont des espaces qui possèdent de nombreux atouts, ressources et potentialités. Mais, trop souvent, les débats publics tendent à réduire la ruralité aux seules notions de nature, d'environnement, de qualité de vie, négligeant voire opposant sa vocation productive et ses entrepreneurs.* »

Pour remettre les territoires ruraux au cœur du débat, les signataires du manifeste appellent à remettre l'activité économique des zones rurales au cœur des priorités, et le vivre ensemble que cela exige. « *C'est d'autant plus important que nous nous attelons à des défis de taille, et que nous sommes appelés à mettre les capacités du milieu rural au service de la neutralité carbone* », indique Henri Biès-Péré.

Selon lui, « *les synergies et le dialogue entre les acteurs ruraux représentent une opportunité pour développer des projets de territoire, créer des emplois et diversifier les revenus. L'utilisation du bois comme énergie renouvelable peut offrir des opportunités intéressantes pour les agriculteurs, notamment pour la valorisation des bordures et des bois sous-exploités* ». Il faut pour cela s'appuyer sur l'échelon local, les bonnes idées et les bonnes volontés de chacun. « *Les agriculteurs ne peuvent pas tout faire seuls. Les collectivités peuvent par exemple jouer un rôle important en installant les infrastructures nécessaires pour faciliter le développement de ces projets.* »

L'arbre et la forêt comme moteurs

L'arbre a un rôle à jouer dans le développement d'une économie circulaire de territoire. Henri Biès-Péré cite l'exemple d'un jeune entrepreneur ayant développé sur sa commune un service de coupes d'arbres pour four-

« **L'arbre a un rôle à jouer dans le développement d'une économie circulaire de territoire** »



Champ de lavande en hiver. Bernard Petit © CNPF.

nir les chauffages des collectivités, « *un bon exemple de structuration d'une filière qui met les collectivités, les agriculteurs et les forestiers autour de la table* ». En parallèle, « *tout pousse les agriculteurs à planter des haies ou des bois. Dans certaines zones où la culture est aléatoire, où l'irrigation est trop faible, la plantation a un excellent potentiel pour l'avenir. On peut faire le choix d'essences à croissance rapide en prévoyant une exploitation, ou installer une forêt de chênes dans un objectif de transmission ou de création d'un patrimoine de long*

terme ». Le contexte administratif encourage également les agriculteurs à se tourner vers la ressource bois au travers de « *la politique agricole commune qui oblige les agriculteurs à installer 4 à 7 % de surfaces à vocation environnementale* ». Cela représente pour les exploitants une occasion d'investir sur l'avenir, de mener une vraie réflexion et de monter en compétence sur les questions forestières.

« *Pour cela, le dialogue et la concertation territoriale sont clés.* » Henri Biès-Péré en est convaincu. « *Dès que le dialogue local est instauré, tout le monde s'enrichit et les erreurs sont évitées. Pour construire en commun, il faut anticiper les besoins de chacun* », conclut-il.

La ruralité en quelques chiffres

- **49 %** du territoire sont composés de surface agricole / **31 %** de surface forestière
- Surface agricole utile : **28** millions d'hectares / **17** millions d'hectares forestiers
- **4** millions de propriétaires privés ruraux / **3,5** millions de propriétaires forestiers
- **13** millions d'acteurs de la ruralité
- **22 000** entreprises de travaux agricoles (**63 %**), ruraux et forestiers (**37 %**), soit près de **100 000** emplois non délocalisables
- **Plusieurs milliers** de jeunes recrutés en stage ou en apprentissage par ces entreprises

Mettre la forêt au cœur du projet territorial

Le projet Renfort, copiloté par les chambres d'agriculture et les communes forestières entre 2017 et 2022, a permis de créer des passerelles pour une meilleure intégration de la forêt dans l'aménagement du territoire.



Pâturage en milieu sylvopastoral. Camille Loudun © CNPF.

En 2017, l'Association nationale des chambres d'agriculture et la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) signent une convention de partenariat destiné à permettre plus de complémentarité entre les deux structures. Dans ce cadre, les communes et les chambres mettent en place le projet Renfort, pour incuber des outils « *de compréhension et d'action devant aider les territoires à développer des stratégies de gestion des forêts* ». Les pilotes de Renfort sont chargés de mettre en place des démarches forestières et agroforestières territoriales, de promouvoir les usages du bois, et une intégration plus transversale de la forêt et du bois dans les politiques locales consacrées à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. « *Il s'agissait d'armer les acteurs du territoire pour qu'ils puissent prendre en main, à l'échelle ultra-locale, les sujets forestiers* », résume Lionel Viard, chargé de mission « Forêts » pour les chambres d'agriculture. « *Cette problématique fait sens dans nos deux réseaux* », renchérit Françoise Alriq, directrice adjointe

**“ La concertation
a abouti à la création
d'un livre-jeu interactif
pour aider la prise
de décision ”**

de la FNCOFOR. « *Nous avons ciblé quatre axes thématiques pour lancer des projets territoriaux de terrain, avec des acteurs différents à chaque fois.* »

Le premier axe s'intéressait aux questions de structuration du foncier en forêt privée, tout en souhaitant outiller les collectivités afin qu'elles passent d'une vision étriquée de la forêt (considérée uniquement par le prisme de la surface ou par sa fonction de protection) à une vision pleinement multifonctionnelle. Un deuxième axe concernait les grands équilibres territoriaux : sylvopastoralisme et autres usages mixtes des terrains et leur utilité dans un contexte de changement climatique et de risque incendie, équilibre sylvo-cynégétique dans le contexte de la nouvelle loi Chasse, et la prise en main de ce sujet par les préfets. Un troisième axe visait à faire émerger des projets autour de filières territorialisées, y compris sous forme de chartes forestières de territoire. Enfin, un axe européen permettait de réaliser des bilans des actions forestières européennes.

Des initiatives répliquables

« Chaque binôme a mis en place sa méthode d'animation localement et s'est entouré d'acteurs divers selon les thématiques et selon les régions », indique Lionel Viard. Dans le Grand Est, et en Auvergne-Rhône-Alpes, les binômes se sont intéressés à la problématique des biens vacants sans maîtres. Le travail de concertation a abouti à la création de guides pratiques à destination des pouvoirs publics pour les aider à la décision, et le cas échéant à mener des procédures de restructuration de foncier, à l'aide d'un guide juridique, de courriers types aux notaires, à l'administration, etc. En Bourgogne, les acteurs ont souhaité outiller les décideurs et les sensibiliser aux enjeux forestiers pour une meilleure prise en compte de la forêt privée et publique lors de la rédaction des SCOT (schémas de cohérence territoriale). Ils ont notamment proposé une trame de diagnostic pour attirer l'attention des rédacteurs sur la multifonctionnalité forestière. Cinq collectivités de Haute-Vienne (Nouvelle-Aquitaine) ont travaillé la problématique locale des biens sectionaux (la section de commune étant une partie de commune qui possède des biens ou des droits distincts de ceux de la commune). La concertation a abouti à la création d'un livre-jeu interactif pour aider la prise de décision et définir les stratégies d'usage.

En Auvergne-Rhône-Alpes, une communauté de communes a imaginé une animation territoriale dédiée aux friches agricoles, afin de les orienter vers la gestion forestière ou la remise en culture en fonction des besoins territoriaux. Un binôme chambre-commune a également été à l'initiative d'un jeu de rôle permettant d'entraîner les élus à discuter les plans de chasse afin de rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique.

Enfin, en Paca, un projet piloté avec les lycées agricoles locaux et le Cerpam¹ portait une initiative sylvopastorale.



Plantation sur friche agricole. Marie-Laure Gaduel © CNPF.

Le travail s'est concrétisé par la publication d'un guide technique pour des coupes à but sylvopastoral : des coupes fortes dans des peuplements pionniers, tout en maintenant la nature forestière du terrain. « Il s'agissait de faire reconnaître une norme de gestion forestière particulière dans un peuplement de première génération, pour faciliter le multiusage, allonger la période de production de l'herbe afin de permettre l'élevage extensif en forêt », précise Lionel Viard. La pratique est désormais intégrée dans le schéma régional de gestion sylvicole de la région Sud et pourrait prochainement être intégrée à d'autres schémas dans d'autres régions, car ces coupes fortes pourraient être réalisées dans les mélèzins et dans les chênaies de plaine.

1. Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée.

Les chambres d'agriculture

Les chambres départementales et régionales d'agriculture sont présentes sur l'ensemble du territoire français, et sont réunies au niveau national au sein du réseau « Chambres d'agriculture », anciennement appelé APCA. En coordination avec le CNPF, certaines chambres d'agriculture s'investissent auprès des propriétaires forestiers. Elles ont compétence pour contribuer à la mise en valeur des bois et forêts et promouvoir les activités agricoles en lien avec la forêt. Pour les propriétaires ruraux, les chambres mettent à disposition des conseillers agissant pour la mise en valeur des forêts et/ou des bois des particuliers, pour le développement de l'agroforesterie, la promotion du bois d'œuvre et du bois énergie et une assistance juridique et comptable à l'emploi en forêt.

Les actions forestières des chambres sont financées dans le cadre du programme Valorisation du bois et Territoire (VBT) via la taxe additionnelle sur la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB, ou « centimes forestiers ») dont les chambres d'agriculture perçoivent une partie, au même titre que le CNPF. Les chambres se positionnent comme des acteurs « généralistes, multi-compétents, engagés pour la multiperformance des territoires ». Pour la forêt, les chambres ayant une mission forestière « agissent pour compléter les missions du CNPF et sont plutôt actives sur la petite propriété et les forêts sans documents de gestion », précise Lionel Viard, chargé de mission « Forêts » des chambres d'agriculture.

Trois questions à Bruno Keller

Président de Propriété privée rurale

Récemment élu à la présidence de la Fédération nationale de la propriété privée rurale, Bruno Keller partage sa vision des complémentarités entre mondes rural et forestier.



Quels sont les sujets de préoccupation de vos adhérents ?

Nous comptons aujourd'hui 10 000 adhérents au sein de notre

syndicat et une forte proportion est à la fois concernée par des sujets agricoles et forestiers. C'est la raison pour laquelle notre syndicat travaille étroitement avec Fransylva. Parmi les sujets récurrents sur lesquels nous travaillons conjointement figurent notamment la structuration juridique des propriétés rurales, la fiscalité sur la transmission, les sujets réglementaires en lien avec la Safer ou plus récemment la loi sur l'engrillagement (voir la rubrique juridique en p. 46). De manière générale, les sujets environnementaux, au nombre desquels figurent les problèmes liés à la gestion de l'eau, la replantation des haies ou l'adaptation des essences au changement climatique, nous amènent à unir nos idées et nos forces.

Au-delà de la défense d'intérêts communs, pensez-vous qu'il y ait des synergies sur le terrain à explorer entre les mondes forestier et agricole ?

L'entraide entre agriculteurs et forestiers est très certainement à développer. Nous avons quelques exemples de coopérations au sein de nos syndicats départementaux, mais ils restent trop peu fréquents. Aujourd'hui, l'entraide ne vient pas spontanément. Il faut dire que les outils de régulation du foncier freinent les partenariats entre les différents acteurs de la ruralité. Par ailleurs, le monde forestier est un monde de producteurs sur le long terme, qui peut avoir une vision différente de celle du monde agricole. Une concertation sur les grands sujets serait bienvenue pour encourager des synergies sur le terrain. Elles s'imposeraient

plus facilement ensuite. Tout ce que l'on peut faire pour rapprocher ces deux mondes de propriétaires, y compris les exploitants, sera bénéfique pour le monde rural dans sa globalité.

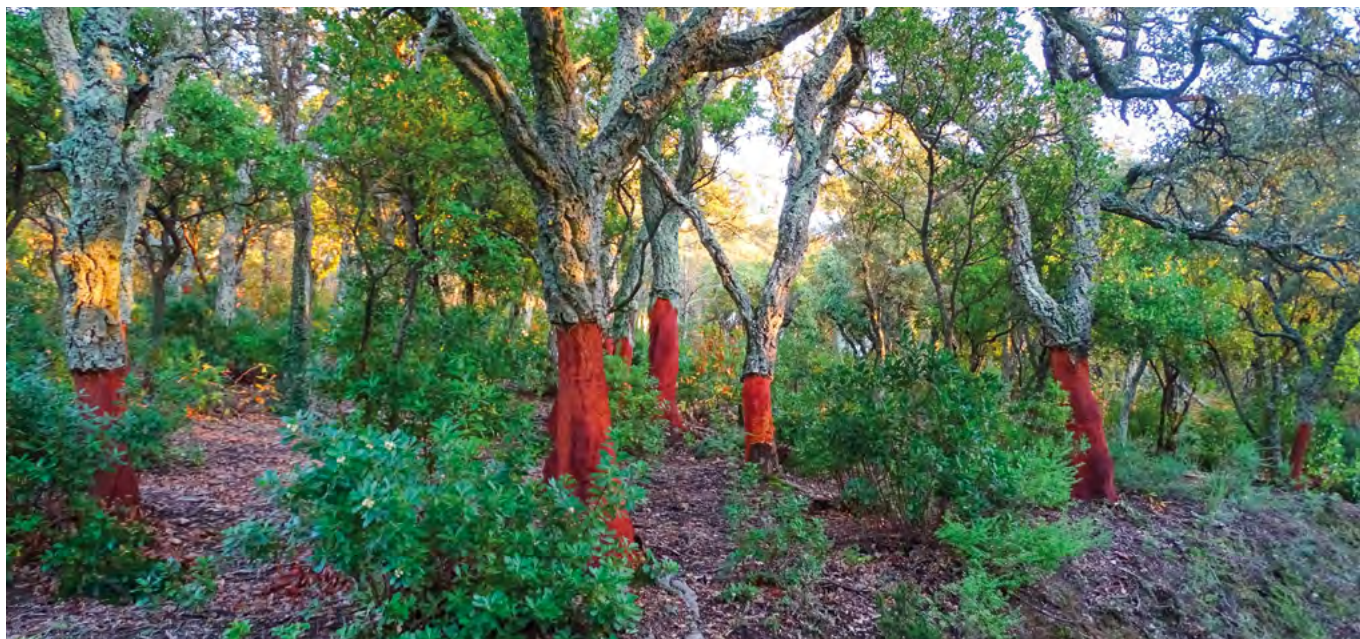
La nouvelle génération est-elle, selon vous, assez sensibilisée à l'avenir du patrimoine rural privé ? Pensez-vous que la relève soit là ?

Il me semble qu'il y a un certain désintérêt de la nouvelle génération, pour la bonne et simple raison qu'un investissement dans une terre agricole ou une propriété forestière se pense sur le très long terme. C'est aux antipodes d'un mode de vie de l'instantané. Pour y remédier, il est donc essentiel d'informer, mais aussi d'inciter. La diversification d'une propriété à travers des espaces boisés, agricoles, de chasse, de loisirs, de cueillettes, d'agrotourisme..., ce sont autant de mises en valeur qui peuvent recréer l'envie d'entreprendre. La fiscalité doit être favorable si l'on veut intéresser les futures générations. Certes, un rendement agricole est faible, et celui d'une forêt aléatoire, et de surcroît exposé à des risques exogènes. Mais le plus gros risque est qu'une propriété rurale ne trouve pas de repreneur, ou que le morcellement de nos territoires ruraux s'accroisse. Notre réseau de jeunes propriétaires ruraux est dynamique, c'est très encourageant. Il prévoit d'ailleurs de se rapprocher du réseau des jeunes forestiers Forêt Sphère, de celui des jeunes de la Demeure historique et de celui des jeunes chasseurs, entre autres... Autant d'initiatives qui permettent de créer du lien, vecteur essentiel pour l'avenir de nos territoires ruraux !

Bruno Keller. © FNPR.

Des entre-deux entre forêts et cultures

La complémentarité entre arbres, forêts et productions agricoles prend plusieurs formes. Agroforesterie, sylvopastoralisme, cultures en forêt : quels sont les grands modes de gestion hybrides ?



Récolte de chêne-liège. Jacques Perrin © CNPF.

« L'agroforesterie est un mode d'utilisation des terres associant des arbres et des cultures et/ou de l'élevage sur une même parcelle. Il existe une grande diversité de systèmes agroforestiers résultant de différentes variables : contexte pédoclimatique, objectifs du gestionnaire, moyens pouvant être engagés..., ainsi que du statut cadastral de la parcelle. Une parcelle va être rattachée à une réglementation et une fiscalité spécifique selon qu'elle soit cadastrée "forêt" ou "agricole" », précise le réseau Afac-Agroforesterie, association française pour la promotion de l'agroforesterie.

En forêt, l'agriculture plus ou moins intégrée

Dans le langage courant, l'agroforesterie est souvent associée à son volet le plus agricole : le bocage ou l'introduction de couvert arboré et de haies dans les champs. En forêt, l'agroforesterie concerne plutôt l'entretien de parcelles forestières par l'agriculture.

Les parcelles sont alors entretenues soit par la mise en place ou la gestion d'une culture, soit par la dent

du bétail qui viendra consommer les repousses. « En dehors du risque incendie, une activité agricole peut s'avérer intéressante d'un point de vue économique pour le forestier qui va bénéficier d'une seconde production s'ajoutant au bois d'œuvre ou au bois énergie. La génération de revenus agricoles à plus court terme peut être un argument de poids pour susciter l'intérêt des parties prenantes gestionnaires des territoires », note l'Afac-Agroforesterie.

Les pratiques agroforestières en forêt sont nombreuses. Le sylvopastoralisme encourage la présence d'animaux en forêt, comme les bovins dans les peupleraies, volailles dans les pinèdes, cochons dans les chênaies... L'exploitation de chênes truffiers ou de chênes-lièges, les houblonnières agroforestières en zone de pare-feu, le maraîchage en forêt, la mycosylviculture, la récolte de fruits, de baies ou de plantes aromatiques sont d'autres possibilités plus ou moins confidentielles selon les régions. « L'activité agricole, aussi diverse soit-elle, est menée sous les arbres répartis sur l'ensemble de la parcelle. L'objectif est bien de conserver une production de bois et d'y ajouter une production complémentaire issue de l'élevage ou d'une culture », note l'association.

“ Conserver
une production
de bois et y ajouter
une production
complémentaire ”

Herbe ou arbre ? Les deux !

L'association Forêt Méditerranéenne vient de clôturer un cycle consacré à l'agro-sylvopastoralisme. Des forestiers aux éleveurs en passant par les pouvoirs publics, l'enjeu est de favoriser les complicités entre les acteurs ruraux.



Troupeau de chèvres dans le mélèzin. Olivier Martineau © CNPF.

L'association Forêt Méditerranéenne, qui regroupe des forestiers, des universitaires, des étudiants, des gestionnaires, des élus, des professionnels et de simples amoureux de la forêt, a consacré deux ans de travaux au sylvopastoralisme.

Son travail s'inscrit dans le contexte particulier de la forêt méditerranéenne. « Nous cherchons les moyens de faire exister et de valoriser la forêt méditerranéenne, de susciter l'intérêt de ses propriétaires », indique Charles Dereix, président de l'association. « Seuls 15 % de la forêt méditerranéenne sont sous document de gestion, alors que la moyenne française se situe aux alentours de 30 % et que la moitié des forêts métropolitaines présente des signes de gestion. » Le sylvopastoralisme est l'une des solutions explorées. « Ce sujet nous a mobilisés pendant

deux ans, avec de nombreux partenaires : l'ONF, le CNPF, l'INRAE, les représentants des éleveurs, des bergers et le CERPAM¹, précise Charles Dereix. Nous souhaitons faire travailler de concert toutes les parties prenantes des territoires. Il me semble essentiel de s'unir et de créer des complicités pour affronter les perspectives sombres liées par exemple à l'incendie et aux dépérissements. »

Cinq journées sur le terrain

Le défi de l'agro-sylvopastoralisme est celui d'une double valorisation des espaces forestiers et agricoles, à savoir des apports de la sylviculture pour l'élevage et des apports du pâturage pour la forêt, des bénéfices pour l'éleveur et des bénéfices pour le forestier :

ressources alimentaires pour les troupeaux et quiétude en période de forte chaleur ; maintien de milieux ouverts pour la biodiversité ; réduction de biomasse favorable à la protection contre l'incendie ; production de débouchés bois ; création d'activité économique sur le territoire ; valorisation de produits forestiers et d'élevage sous toutes leurs formes...

Des équilibres savants que les groupes de travail ont constatés sur le terrain à l'occasion de cinq journées d'étude, dans des contextes forestiers très complémentaires, de la Corse aux Bouches-du-Rhône en passant par le Larzac ou le Lot. Dans le Lot, le grand incendie de Luzech en 1998 avait conduit le département à lancer une politique de reconquête des espaces embroussaillés par une démarche éco-sylvopastorale. En dix ans, vingt associations foncières pastorales libres ont été créées. De multiples valorisations ont vu le jour : émondage en complément de nourriture animale en cas de grande sécheresse, éclaircies et débroussailllements selon les besoins du troupeau, valorisation de plaquettes forestières, plan de gestion éco-pastoral, isolation en laine de mouton... Avec le réchauffement climatique et les signes de dépérissements forestiers de chênes pubescents, la démarche veut s'enrichir d'un volet forestier qui doit « remettre le bois dans le désir de consommation locale ».

En Corse, la forêt communale de Saint-Jean, qui couvre une surface de 50 hectares aux portes de Corte, associe production de liège et de bois, pâturage, accueil du public, une riche biodiversité, une fonction paysagère reconnue et une organisation DFCI efficace. Sur cette formation de suberaie et d'ancienne pâture en recolonisation, l'aménagement doit conjuguer le couvert de chêne-liège et le pâturage. L'idée est que le pâturage soit un allié pour la sylviculture : les animaux participent aux travaux sylvicoles et deviennent

ainsi des outils de gestion. La présence des animaux est ainsi à la fois un objectif et un moyen ; elle permet notamment de contenir la végétation, en particulier dans les chênaies démasclées, très sensibles à l'incendie.

Les observations de terrain et échanges entre professionnels permettent à Forêt Méditerranéenne de conclure que le sylvopastoralisme est un outil puissant d'entretien, de protection et de valorisation des espaces méditerranéens. « *Le retour de l'agriculture ou celui du pastoralisme en forêt sont des solutions valorisantes, en particulier pour les espaces jeunes issus de la déprise agricole, de l'arrachage de vigne, et pour les landes. Contre l'incendie entre autres, il est intéressant de faire cohabiter l'herbe et l'arbre. Le tout est de le faire de manière organisée, via un projet de territoire* », indique Charles Dereix, qui identifie quatre leviers pour continuer de développer les logiques agro-sylvopastorales.

“ Un outil puissant d'entretien, de protection et de valorisation des espaces méditerranéens ”

Il faudrait d'abord poursuivre un dialogue confiant et constructif entre les différents acteurs du territoire. « *Il est nécessaire de montrer du désir de travailler en commun pour trouver des solutions adaptées à chacun. Malheureusement,*

il existe un manque de connaissance et de compréhension des intérêts des différents acteurs, voire de la peur chez les forestiers et les éleveurs, qui peuvent se sentir menacés par les activités "concurrentes" », précise Charles Dereix, en citant la crainte des dégâts causés par les animaux en forêt, ou que les racines des arbres captent les nutriments nécessaires aux cultures. Le deuxième levier consiste à imaginer une animation innovante pour les projets et les collectifs. « *Il s'agit de créer des unités de regroupement des propriétaires entre eux mais aussi avec les autres acteurs, pour une gestion coordonnée* », comme les associations foncières pastorales ou les associations syndicales libres de gestion forestière. La réussite des projets passe aussi par un accompagnement dans la durée. Cela se concrétise par le recrutement d'animateurs dédiés, la formation des gestionnaires, la sensibilisation des pouvoirs publics, la création d'une structure capable de gérer les aspects financiers du projet, pour recruter ensemble des bûcherons, s'offrir des services vétérinaires ou vendre les produits de l'élevage. « *Nous proposons également que ce soit le collectif qui puisse recevoir directement des subventions publiques, plutôt que l'un des porteurs de projet, car cela a tendance à éloigner les autres parties prenantes du projet* », envisage Forêt Méditerranéenne. Enfin, l'association souhaite qu'une instance permanente de dialogue autour du sylvopastoralisme soit créée au niveau national.



Bovins sur une lande ardéchoise. Jacques Degenève © CNPF.

1. Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée.

Se réunir autour de la table

Les produits forestiers non ligneux sont issus de forêts, mais sans avoir recours à l'exploitation forestière : gibier, fruits, champignons, feuilles de fourrage ou encore miel... Leur valorisation peut être l'occasion de rapprocher les mondes agricole et forestier.



Ruches en lisière de forêt. Jacques Degenève © CNPF.

Reconquérir le grand public par la fourchette, avec une viande de gibier d'origine locale, sauvage et moins calorique. C'est l'objectif du projet « Mobilisation collective pour le développement rural – Venaison », qui a réuni pendant deux ans de nombreux partenaires. Mis en place par les Fédérations départementales des chasseurs avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de l'ONF, des Parcs naturels régionaux de France, du CNPF, du Conservatoire du littoral, de la chambre des métiers et de l'artisanat et de la fondation François-Sommer, le projet « MCDR – Venaison » veut montrer que la faune sauvage est une ressource naturelle pouvant faire l'objet d'une exploitation durable, et qu'elle peut contribuer au développement des territoires ruraux par la création d'emplois en diversification des activités agricoles ou forestières. « Cette viande sans additif et locale demeure conforme aux attentes des consommateurs et participe à la réduction de nos émissions en carbone ! » précise Alban de Loisy, directeur général de la fondation François-Sommer. Lancé dans huit sites pilotes en France, le projet a permis de nombreux partages d'expérience et un

appui à des initiatives de valorisation de venaison déjà en place.

Sensibiliser les chasseurs, prospecter les professionnels des métiers de bouche, assurer le respect des règles sanitaires et de la chaîne du froid, s'appuyer sur une marque pour attirer le consommateur..., la route est longue pour convaincre. Mais c'est une belle occasion de réconcilier une partie de la société avec la chasse. Rappelons qu'avec la hausse de la population des ongulés les dégâts de gibier en forêt ou en plaines agricoles augmentent considérablement, tout comme les plans de chasse. Toutes les initiatives qui participent de près ou de loin à un meilleur équilibre sylvo-cynégétique sont les bienvenues !

Séduire les citadins

Parmi les participants au projet « MCDR – Venaison », l'entreprise Nemrod emploie aujourd'hui 17 personnes. Créée en 2019 par deux amis passionnés de chasse et de gastronomie, Nemrod valorise les surplus de viande sauvage et les remet au goût du jour.

L'entreprise récupère toute l'année du gibier abattu par les chasseurs du massif des Vosges, et dispose de son propre atelier de transformation. « *Le plus gros défi de notre activité a été de convaincre le consommateur !* » explique Clarisse Vigneron, directrice marketing. « *Nous avons cherché à moderniser le gibier, son image et la façon dont on le consomme. C'est pourquoi nous avons créé une gamme de terrines gourmandes et de charcuteries légères, adaptées à la consommation urbaine. Le sanglier, par exemple, est cinq fois moins gras que le porc. Nous avons aussi une offre de viandes fraîches, qui peuvent se cuisiner au quotidien.* »

Avec un gibier qui provient de chasses situées dans un périmètre proche de leur atelier, on peut considérer que l'empreinte carbone de cette viande est quasi nulle. « *L'accès à la ressource reste crucial : il faut se faire connaître des chasseurs, qui nous déposent la viande contre rémunération. Cela leur permet d'amortir les frais de chasse. Mais nous dépendons aussi d'eux. La gestion des stocks est un vrai enjeu pour nous.* »

Dans le Cantal, un partenariat autour du miel

Autre exemple de partenariat rural imaginé pour satisfaire la gourmandise des consommateurs : Apicantal et Fransylva Cantal ont lancé, il y a deux ans, un partenariat pour favoriser l'implantation de ruches et la production de miel en forêt privée. La collaboration entre les deux syndicats voulait favoriser la mise en relation entre les apiculteurs et les propriétaires forestiers privés susceptibles d'accueillir des ruches dans leur forêt. Les apiculteurs cantaliens, amateurs ou professionnels, souhaitent trouver de nouveaux



L'entreprise Nemrod valorise le gibier. © DR.

espaces naturels pour leurs ruches et développer la production locale de miel et de produits de la ruche de qualité, de plus en plus demandés par les consommateurs. La production nationale de miel, soumise à une concurrence internationale pas toujours loyale, ne couvre qu'à peine la moitié de la consommation nationale. Pour les forestiers, la présence de ruches est une manière concrète de montrer que la forêt est un milieu naturel et « bio ». « *La présence de pollinisateurs est un marqueur d'un milieu qui se porte bien. Ce partenariat illustre la gestion multifonctionnelle mise en œuvre par les propriétaires gestionnaires de ces espaces, qui permet tout à la fois aux forêts de contribuer à la production de bois et de préserver la biodiversité* », explique Nicolas de Menthieres, président de Fransylva Cantal.

Les produits à l'interface forêt-agriculture : que dit la réglementation ?

Les agriculteurs et propriétaires de forêts souhaitant mettre en place des systèmes agricoles et forestiers conjoints sont de plus en plus nombreux. Selon les activités introduites, le statut de la parcelle peut être amené à changer vers un statut agricole ou forestier. « *Il faut savoir que le Code rural est complètement autonome du Code forestier. En fonction de la réglementation appliquée, la lenteur de la production de la forêt ne permet pas de qualifier l'activité sylvicole d'activité agricole* », précise Stéphanie de Benoist, avocate en droit rural.

C'est la DDT (et non le cadastre) qui est compétente pour déterminer le statut d'une parcelle. Un statut foncier forestier, par exemple, indique que la principale valorisation de la parcelle est forestière. À titre

d'exemples, les plantations d'arbres fruitiers, noisetiers, amandiers, noyeraies à fruits, vergers à châtaignes, chênaies truffières, ont un statut agricole. De même, les friches agricoles colonisées par des arbres ou portant des taillis à courte rotation depuis moins de trente ans conservent leur statut agricole. Dès lors qu'une parcelle forestière intègre une production agricole (élevage ou culture), et que la régénération des peuplements est impactée, il conviendra de se rapprocher de la DDT pour étudier si le statut forestier doit être conservé, et ne pas prendre le risque de passer en situation de défrichement.

Pour plus d'informations : Guide juridique et réglementaire *De la forêt à l'agroforesterie* disponible sur : agroforesterie.fr.

La gestion des haies inspire les forestiers

La haie agroforestière est plébiscitée pour sa multifonctionnalité. Pour les agriculteurs, le bois trouve des débouchés énergétiques ou en paillage. Des mécanismes de contribution carbone permettent aussi de financer la gestion durable des haies.



Haie en bordure de champ. Michel Bartoli © Photothèque CNPF.

À l'occasion de la remise des prix « Agroforesterie » et « Prairie & parcours » du Concours général agricole lors du dernier Salon de l'agriculture, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a rappelé que l'arbre pouvait être l'allié de l'agriculteur *« en aidant à préserver les sols, stocker le carbone, abriter la biodiversité »*, et grâce à d'autres fonctions bien connues des forestiers. *« Les agriculteurs doivent donc être accompagnés sur le long terme dans l'implantation et la gestion d'arbres et de haies »*, indiquait le ministre en rappelant que cela ne peut se faire sans penser globalement les systèmes en équilibrant les logiques de décarbonation, de rémunération et de prédation. *« L'arbre et la haie doivent être reconnus pour leurs fonctions écologiques, tout en s'inscrivant dans une logique économique permettant de planter et d'entretenir. »*

À l'instar du Label bas carbone forestier (voir page suivante), quelques mécanismes de financements par le carbone ou par les services écosystémiques permettent aux agriculteurs et éleveurs de valoriser leur patrimoine bocager. Selon l'Association française

d'agroforesterie (Afa), diverses subventions publiques soutiennent l'implantation et le maintien des haies, en provenance de l'État, des collectivités, des agences de l'eau ou des parcs naturels régionaux, via la politique agricole commune (PAC) ou le plan France Relance et son programme « Plantons des haies ». En parallèle, l'association est à l'initiative du fonds AFTER, agroforesterie et territoires soutenu par des fondations et entreprises mécènes.

En Pays de la Loire, le projet Carbocage, mis en place par les chambres d'agriculture locale et financé entre 2017 et 2020 par l'Ademe, permettait à des entreprises et collectivités de compenser *« tout ou partie de leurs émissions résiduelles et d'apporter une contribution à un projet de territoire bénéfique pour le climat, l'eau et la biodiversité »*. D'un marché du carbone local, sur trois territoires pilotes (le Pays des Mauges, le Pays du roi Morvan et le Pays de la Vallée de la Sarthe), le projet Carbocage est aujourd'hui pérennisé dans le Label bas carbone, via la méthode Haies qui valorise la *« séquestration accrue de carbone, en s'appuyant sur le plan de gestion durable des haies (PGDH) »*.

De l'agriculture à la forêt

Depuis avril 2019, les travaux de boisement de terres agricoles ou de friches sont éligibles à la labellisation bas carbone. Pas ce biais, de plus en plus de propriétaires agricoles s'intéressent à la gestion forestière.



Une friche agricole à boiser grâce au label. © DR.

« Cette parcelle faisait partie de la famille depuis des générations. Lorsque ma sœur, à qui je louais l'exploitation, a décidé de prendre sa retraite, trois options se présentaient : relouer l'exploitation, la vendre ou la boiser. En tant qu'ancien charpentier, je n'ai pas longtemps hésité », témoigne ce propriétaire d'une parcelle agricole de sept hectares dans le Finistère.

Sur les conseils de Fransylva, il dépose une demande de labellisation bas carbone. Le projet s'est déroulé en plusieurs étapes. Après s'être assuré auprès de sa commune que sa parcelle se situait dans un périmètre de boisement libre, le propriétaire a suspendu les demandes d'aides de la PAC. « Un délai de près de deux ans était nécessaire pour que ma parcelle puisse être éligible au label. J'en ai profité pour planter des pommes de terre pendant un an, afin d'éviter de planter sur une pâture avec un sol très dur. La terre est devenue très belle pour planter. » Après une étude de sol, il se fait conseiller sur le choix des essences. Une fois son dossier accepté, les travaux de plantation ont pu démarrer. Aujourd'hui, la parcelle est plantée avec 10 % de chêne rouge, à 20 % d'épicéa de Sitka et à 70 % de douglas. La dernière étape pour le propriétaire consistera à informer l'administration fiscale du changement de nature de culture.

Boisement : quelques grands principes réglementaires

Les motivations pour boiser une friche ou une terre agricole peuvent être diverses : rentabilité, fiscalité, aspect environnemental ou paysager, pratique de la chasse... Les sujets de motivations peuvent être

très différents. Avant tout boisement, le propriétaire doit s'assurer qu'il a bien le droit de planter. D'après le Code rural et de la pêche maritime, afin de préserver les milieux naturels et de favoriser la meilleure répartition des terres entre les différents usages, trois types de zones peuvent être définis au niveau communal. Le périmètre de boisement interdit signifie que semis et plantations d'essences forestières ne peuvent être effectués. Le périmètre de boisement réglementé implique que les plantations ou semis d'essences forestières doivent être déclarés auprès du conseil départemental, lequel fixe les obligations déclaratives. Enfin, le périmètre de boisement libre n'impose aucune interdiction de plantation.

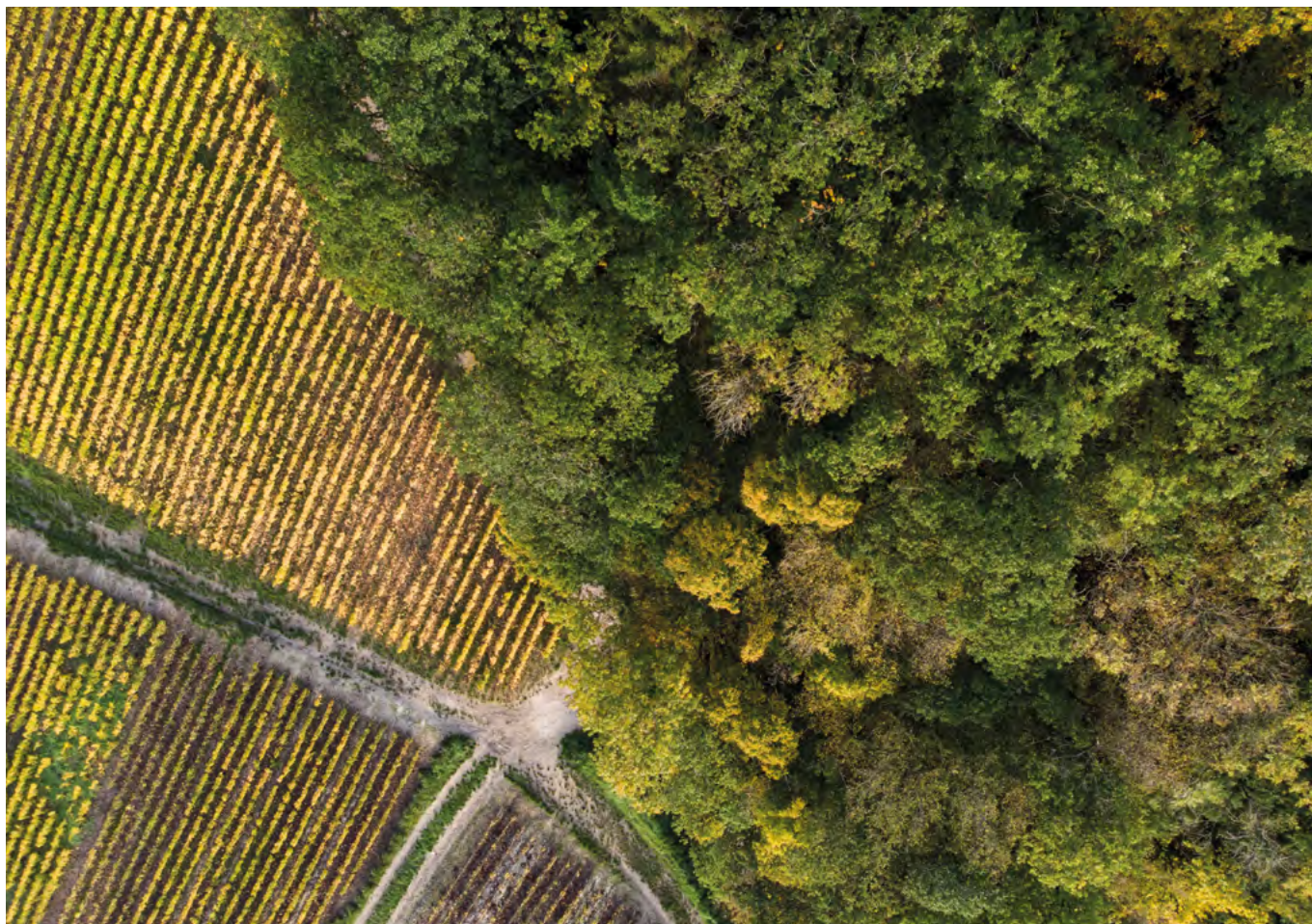
Afin de vérifier dans quel périmètre se situe la parcelle, le propriétaire doit se rapprocher de sa commune.



Un boisement de friche d'une dizaine d'années. Louis Amandier © CNPF.

La ruralité toujours plus attractive

Les installations durables de citadins à la campagne sont loin d'être un phénomène de mode. Si les profils des néoruraux sont très diversifiés, les communes y voient une occasion de booster l'attractivité de leur territoire, voire un levier pour la transition écologique.



Un domaine entre vigne et forêt. © DR.

Les territoires ont un rôle clé à jouer dans le cadre de la transition écologique. Les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers y sont des acteurs incontournables pour adapter les modes de production agricole et forestière aux évolutions du climat, et accompagner les acteurs du monde rural. Afin de sensibiliser les jeunes à ces métiers et aux entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers, la FNEDT et ses partenaires ont d'ailleurs récemment été à l'initiative d'une opération baptisée « Travailler nature ! ». L'association de jeunes forestiers Forêt Sphère témoigne également de l'intérêt croissant de la nouvelle génération pour les métiers de la filière forêt-bois, tout comme d'autres associations pour les métiers ruraux telles que Syndicat des jeunes propriétaires privés ruraux ou Jeunes agriculteurs.

Dans le Var, un patrimoine entre vignes et forêts

Étienne Ortelli a repris depuis peu le vignoble familial situé dans le Haut-Var, acheté à la bougie par sa mère en 1990. C'est l'opportunité d'agrandir l'exploitation de 12 hectares supplémentaires qui l'a décidé à venir s'installer avec sa famille. Il a, dans la foulée, fait le choix d'acquérir 140 hectares de forêts adjacentes. « *J'ai toujours voulu participer au développement du milieu rural, mais surtout à sa préservation. Je vois trop régulièrement des projets d'installations photovoltaïques qui bouleversent notre paysage.* » C'est aussi au patrimoine rural auquel le jeune vigneron est attaché. Il connaît l'histoire de son territoire sur le bout des doigts : « *Notre parcelle de vignes était anciennement forestière. Au*

xix^e siècle, le domaine accueillait des vers à soie. La magnanerie était également plantée d'amandiers. » D'énormes trous jalonnent la forêt aux alentours. « Autrefois, Péchiney exploitait la bauxite pour faire de l'aluminium. Mais les coûts ont stoppé l'exploitation... » Mené en agriculture biologique, le terroir, situé à 400 m d'altitude, est très favorable à la vigne. « Bien sûr, la vigne et la forêt interagissent. La forêt joue le rôle de barrière végétale, elle ne doit pas être trop haute sinon elle empêche le mistral de sécher les feuilles. C'est important pour éviter le développement de champignons sur les vignes. La concurrence hydrique est en revanche un vrai sujet, marquant en bordure de forêt où les vignes ne produisent pas. » Les 28 hectares du site profitent aussi d'une influence continentale qui rafraîchit la vigne et tempère les chaleurs estivales. « Grâce au vent et au soleil, on a très peu de traitements, trois à quatre tout au plus par an. Les vignes sont vendangées en octobre, très tardivement, afin de collecter le meilleur de leurs grains. On obtient ainsi des vins très aromatiques. »

Novice en gestion forestière, Étienne étudie au fil de l'eau les opportunités pour valoriser au mieux sa forêt. « On trouve principalement du chêne vert et un peu de pin maritime. Aujourd'hui, c'est surtout la protection incendie qui oriente les interventions sylvicoles. J'ai fait des éclaircies pour entretenir les chemins forestiers, et en expérimentation sur une parcelle de cinq hectares. Je m'attelle en parallèle à la rédaction d'un nouveau plan simple de gestion. » Plusieurs tentatives de sylvo-pastoralisme ont été faites : « Nous avions neuf chèvres autrefois, qui permettaient d'entretenir la forêt. Mais le loup est passé par là... Aujourd'hui, j'accueille un berger qui fait pâturer 500 moutons sur la propriété. » Étienne s'est aussi rapproché de la société de chasse locale et a relancé l'organisation de chasses régulières en hiver, quand la vigne est au repos.

Cultiver les connaissances

Sur plus de 600 hectares dont 250 hectares de forêt, le campus Hectar accueille et forme aux portes de Paris les futurs chefs d'entreprise avec des projets agricoles très variés, du maraîchage à l'élevage, en passant par l'agroforesterie. Hectar a ouvert ses portes en 2021 pour tenter de pallier le manque de repreneurs d'exploitations rurales. Hectar s'attache aussi à sensibiliser le jeune public et à revaloriser les métiers ruraux, en proposant des journées d'immersion aux écoles élémentaires, et en accueillant des stagiaires de 3^e.



Coupe de bois de chauffage. Olivier Picard © CNPF.

Bois de chauffage en forêt privée

L'acquisition récente d'une forêt en Seine-et-Marne par Édouard B, jeune propriétaire, l'a amené à revoir la sylviculture menée sur l'ensemble des parcelles. « La ressource en chêne donne l'impression d'avoir été un peu "surexploitée" par les anciens propriétaires. C'est dommage, car il reste quelques très beaux sujets. Je cherche vraiment à revaloriser cette essence autant que possible. » Sur une chênaie-charmaie de deux hectares, il a choisi de proposer à des particuliers la vente de bois de chauffage sur pied. « Cela s'y prête bien car le taillis de charme est très vigoureux, il faut absolument laisser plus de lumière pour favoriser la régénération naturelle du chêne. Cela demande d'éclaircir le taillis de charme régulièrement.

Mais c'est une surface trop petite pour intéresser des exploitants. » Chaque année, le propriétaire signe des contrats de cession de bois de chauffage sur pied à des particuliers, qui viennent prélever le bois marqué par le propriétaire. « Cela représente environ 250 stères par an. Et c'est finalement bienvenu pour couvrir les frais de regarnis éventuels dans les trouées où la régénération naturelle de chêne ne viendrait pas spontanément. »

La signature d'un contrat de vente de bois de chauffage sur pied à un particulier est indispensable pour lever la présomption de salariat et la responsabilité en cas d'accident. Pour plus d'information et modèles de contrats, consulter le site de Fransylva.

Lisières agroforestières : quelle gestion ?

Traits d'union entre deux milieux différents, les lisières ont longtemps été considérées comme marginales, improductives et difficiles à gérer. Bien développées, elles offrent des avantages écologiques, économiques et paysagers.



Lisière agroforestière. Jacques Degenève © CNPF.

Les lisières agroforestières sont des bandes végétales qui marquent une transition entre un espace boisé et un espace agricole (terre cultivée, friche, vigne...). Les zones de végétation successives que l'on trouve dans les lisières agroforestières (arbustive, sous-arbustive, herbacée) favorisent la biodiversité. La faune et la flore y sont importantes en raison de l'hétérogénéité de l'humidité, de l'ensoleillement et des températures. Grâce à leur diversité, les lisières agroforestières constituent une « banque de graines », qui permet d'enrichir en essences, par dissémination naturelle, un peuplement forestier limitrophe. En offrant une nourriture variée au gibier, elles peuvent aussi réduire la pression cynégétique aux alentours.

Bien structurées, ces lisières offrent aussi une résistance au vent pour les peuplements forestiers. Elles peuvent aussi jouer le rôle d'ombrage sur les cultures adjacentes. Elles peuvent faire office de protection contre les autres ravageurs, en accueillant des oiseaux et autres prédateurs des insectes s'attaquant aux arbres et aux cultures. Une sylviculture de feuillus précieux peut y être menée grâce à la présence fréquente de poirier sauvage, pommier sauvage, merisier, érable champêtre. En entretien courant, on s'attachera autant que possible à conserver le caractère irrégulier d'une lisière. Elle génère du bois de chauffage ou du bois énergie lors de son entretien. En cas

de restauration de lisière, une éclaircie forte en bordure de peuplement permettra l'apparition de strates arbustives et herbacées. Lors de l'installation d'un nouveau peuplement, on favorisera la création de lisière en plantant, en densité moins forte en bordure de peuplement, des essences de lumière. Dans tous les cas, on évitera la destruction totale d'une lisière, en particulier lors d'une coupe de renouvellement.

À l'interface entre différentes activités humaines (viticulture, agriculture, sylviculture, chasse, randonnée, cueillette...), les lisières peuvent enfin être de véritables lieux de passage et possèdent une importante valeur sociale et paysagère.

Les lisières agroforestières étagées sont encore assez peu répandues en France. Agriculteurs et forestiers perçoivent avant tout leur valorisation comme une contrainte, en raison de l'espace qu'elles occupent, au détriment de leurs productions respectives (définition de la largeur de la lisière, présence d'un ourlet herbacé, respect des distances par rapport aux plantations...). Leur entretien nécessite ensuite que les deux parties en reconnaissent les bénéfices mutuels et s'entendent sur les orientations de gestion. Leur mise en place doit ainsi bien être réfléchie en amont, afin d'intégrer les différents enjeux économique, social, environnemental.